

**DISCOURS GRAMMATICaux ET LINGUISTIQUES: DE LA
TRANSPOSITION À LA TRANSPONABILITÉ EN DIDACTIQUE DU
FLE / GRAMMATICAL AND LINGUISTIC DISCOURSES: FROM
TRANSPOSITION TO TRANSFER IN THE DIDACTICS OF ENGLISH
AS A FOREIGN LANGUAGE / DISCURSURI GRAMATICALÉ ȘI
LINGVISTICE: DE LA TRANȘPOZIȚIE LA TRANSPUNERE ÎN
DIDACTICA LIMBII FRANCEZE CA LIMBĂ STRĂINĂ¹**

Résumé: Cet article se propose de repenser la possibilité d'exploiter les apports de la linguistique fondamentale pour des fins didactiques, en particulier, l'enseignement / apprentissage de la grammaire du FLE. La comparaison de la scientificité linguistique / didacticité des discours grammaticaux et des discours linguistiques quant à la description des prépositions de la langue française nous a permis de déceler les lacunes caractérisant les grammaires dans leur description des points grammaticaux. Nous mettrons l'accent dans un premier temps sur la scientificité linguistique et la didacticité de trois des grammaires les plus usitées dans l'enseignement/ apprentissage de la grammaire du FLE en Algérie. Dans un second temps, nous tâcherons de faire de même avec trois linguistiques afin de mettre en lumière la possibilité de développer une réflexion sur une grammaire aussi bien scientifique que didactique en classe de langue.

Mots-clés: grammaire, linguistique, didactique, prépositions.

Abstract: This article proposes to rethink the possibility of exploiting the contributions of fundamental linguistics for didactic purposes, in particular, teaching grammar of the French as a foreign language (FFL). Comparing the linguistic scientificity / didacticity of grammatical and linguistic discourses as to the description of the prepositions of the French language allowed us to highlight the gaps characterizing grammars in their description of the grammatical facts. We shall focus first on the linguistic scientificity and the didacticity of three most frequently used grammars in the teaching / learning of the grammar of FFL in Algeria. In a second step, we will try to do the same with three linguistic theories in order to highlight the possibility of developing a thinking on a scientific and a didactic grammar in class of language.

Keywords: grammar, linguistic, didactics, preposition.

Introduction

Dans la tâche enseignement / apprentissage de la grammaire, il arrive que les enseignants fassent appel à des ouvrages de grammaire afin de pouvoir élaborer leurs fiches pédagogiques, se rappeler une règle, combler une lacune ou chercher des informations complémentaires. Les apprenants n'hésitent pas à leur tour à se référer à ce type d'ouvrages afin de mieux appréhender un point de langue qu'ils ignorent ou qu'ils n'ont pas bien retenu lors d'un cours de grammaire. Mais il arrive également que l'enseignant tombe, en élaborant son cours de grammaire, sur des grammaires dont le contenu est plus ou moins défectueux de par sa scientificité linguistique ou/et sa didacticité. Cela devrait sans doute influencer négativement sur la qualité de leurs discours et *ipso facto* sur la maîtrise des apprenants du point de langue en question. Dans ce sillage, nous pensons que la linguistique peut pallier les lacunes de la grammaire dans l'enseignement/ apprentissage du FLE, ce qui serait une sorte de réconciliation entre deux disciplines longtemps opposées et, selon l'expression de A. Berrendonner (cité par Cuq J-P, 1996 : 25), *antagonistes* vu le contraste des rôles assignés au linguiste et au grammairien. Notre réflexion peut également être considérée comme un regain d'intérêt aux ambitions de la linguistique appliquée dans les années 1950, vouées par la suite à l'échec avec l'apparition de la didactique en 1970

¹ Sofiane Assiakh, Doctorant à l'Université de Bejaia, laboratoire LESMS, Algérie, sadinabil@hotmail.com; Sadi Nabil, Maître de conférences à l'Université de Bejaia, laboratoire LESMS, Algérie, assiakh_sofiane@yahoo.fr

(Christian P., 2008). Notre objectif est ainsi de démontrer que les fondements de la linguistique pourraient constituer un adjuvant aux discours grammaticaux que nous supposons plus ou moins lacunaires à cause de leur qualité et la manière dont ils sont présentés.

Dans le présent article, nous nous intéresserons à la susceptibilité des discours linguistiques d'être impliqués dans un enseignement de langue, de grammaire en l'occurrence. Le discours linguistique serait ainsi envisagé comme objet d'enseignement et non pas comme outil au service de l'enseignement, comme c'est le cas dans la linguistique appliquée. Ainsi, nous passerons d'une *linguistique appliquée* à une *linguistique applicable* à l'enseignement et ce grâce à un concept novateur qui est *la valeur d'applicabilité* (M-E. Damar, 2009).

Elaborée principalement par M-E. Damar¹, la valeur d'applicabilité constitue « *la tendance d'une théorie linguistique à être plus ou moins transposable pour l'enseignement* » (2009 : 101), c'est-à-dire le potentiel d'un contenu d'être enseigné dans une classe de langue. Il s'agit d'un ensemble de critères, puisés de la philosophie des sciences, qui évaluent la scientificité linguistique et la didacticité des contenus destinés à l'enseignement.

Partant de l'hypothèse selon laquelle la linguistique peut pallier les lacunes de la grammaire, nous avons décidé d'emprunter le modèle théorique de M-E Damar, étant donné qu'il présente des convergences importantes avec le travail auquel nous nous sommes livrés, un travail dans lequel nous avons tenté de mettre en lumière le soutien que les recherches linguistiques pourraient apporter à l'enseignement/ apprentissage de la grammaire en classe de langue. Une telle réflexion est d'ailleurs mise en exergue par d'autres linguistes et didacticiens à l'instar de S. Canelas-Trevisi pour qui « *Les emprunts de la linguistique scientifique devaient venir modifier la grammaire de l'école en la rendant plus efficace.* » (2009 : 56) et J-P. Cuq qui admet que :

L'objet d'une grammaire est prioritairement didactique. A ce titre, la description linguistique doit lui être subordonnée. On dira donc plutôt que le rôle du grammairien est de fournir une aide didactique à l'enseignant : pour ce faire, il ne peut bien entendu rester dans l'ignorance des connaissances acquises par les linguistes. [...]. (1996 : 26).

Afin de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse, nous avons d'abord constitué un corpus de recherche de trois des grammaires les plus usitées par les enseignants du FLE en Algérie : *Le Larousse* (2008), *Le Robert & Nathan* (1995) et *Le Bescherelle* (2012), ainsi que trois discours de linguistes traitant des prépositions de la langue française : D. LEEMAN (2008), G. GROSS (2006) et J. CERVONI (1990). Ensuite, nous avons passé en revue la scientificité linguistique et la didacticité de chaque discours afin de déceler les lacunes et les avantages que présentent leurs contenus. Ainsi, nous avons analysé dans chaque discours le potentiel explicatif, la cohérence, la validité et l'économie sur le plan de la scientificité linguistique, et, la globalité, l'intégration du sens, la lisibilité et l'intelligibilité sur le plan didactique².

1. Examen des grammaires

Nous entamerons notre analyse par un examen de grammaires constitutive de notre corpus, afin de mettre en lumière leur scientificité linguistique et leur didacticité quant à la description de la préposition.

1.1. Les critères de scientificité linguistique

La scientificité, comme une qualité et un mérite recherchés par les différentes disciplines, est un ensemble de critères épistémologiques évaluant la crédibilité, la véracité

¹ Examen des discours grammaticaux à propos des articles définis et indéfinis (DAMAR, 2009) et du subjonctif en FLE (DAMAR, 2009a)

² Tous les critères cités seront définis au fur et à mesure de notre progression dans l'analyse du corpus.

et la fiabilité des discours. Attribuer à un discours la scientificité comme caractère, c'est d'en évaluer la satisfaction/ transgression de certains principes intrinsèques à l'activité scientifique. En effet, une activité intellectuelle ne saurait remporter sa scientificité que lorsque « [...] elle respecterait certains critères ou certaines façons reconnues par la communauté des chercheurs comme étant légitimes [...] » (MATHIEU A., 2011 : 56). Dans notre cas d'étude, nous retenons cette réflexion pour l'adapter aux discours grammaticaux et linguistique. Ainsi, un discours dit scientifique devrait essentiellement être explicatif, cohérents, valide et économique.

1.1.1. Explication Vs catalogue

Un discours dit scientifique est un discours qui, outre le listage de ses préceptes, tient également à relater méticuleusement le fonctionnement, les principes et les caractéristiques de l'information avancée. D'un point de vue linguistique, un discours ne pourrait être qualifié de scientifique que s'il jouit d'un potentiel explicatif qui lui attribue plus d'intelligibilité et de compréhensibilité. Accéder au mécanisme régissant le fonctionnement d'un point de langue donné serait beaucoup plus avantageux et bénéfique pour l'apprenant que d'en apprendre par cœur une liste de règles ou d'emplois. Comprendre une règle à partir des explications est, selon l'expression de M-E Damar, « moins coûteux cognitivement que retenir en extension un catalogue d'emplois » (2009 : 107).

L'analyse de l'explication et de catalogue dans les trois grammaires constituant notre corpus révèle qu'elles constituent des discours grammaticaux plus ou moins normatifs de par la manière dont les faits grammaticaux sont présentés. La tendance la plus dominante est ainsi d'établir des listes et des catalogues d'emplois, des règles de fonctionnement et des caractéristiques lexicosémantiques et morphosyntaxiques de la préposition (*Le Bescherelle* : 211-213 / *Le Robert & Nathan* : 223-227) sans lui fournir des explications rigoureuses pour rendre son apprentissage plus aisé. L'apprenant est ainsi appelé à mémoriser les règles grammaticales au lieu d'en comprendre le fonctionnement afin de pouvoir généraliser ses acquis sur d'autres contextes.

Dans le Bescherelle par exemple (§293), les types de prépositions sont évoqués sous forme d'un inventaire des prépositions simples et des locutions prépositionnelles les plus usitées en langue française. Quant à leurs caractéristiques morphologiques, elles sont passées au second plan. Comme conséquence, l'apprenant pourrait considérer tout groupe de mots obéissant à la syntaxe *Pré + N/V + Pré* comme étant une locution prépositive. Dans un passage consacré aux cas de non-répétition des prépositions, Le Larousse dresse une liste des quatre principaux cas sans expliquer que dans l'énoncé « *En mon âme et conscience, je le crois coupable* », la non-répétition de la préposition "en" est due à la présence d'une conjonction de coordination, ce qu'on remarque aussi dans les trois autres. A partir de cette explication, l'apprenant serait en mesure de retenir un seul principe et de le généraliser sur les autres cas au lieu de devoir retenir toute une liste d'emplois.

1.1.2. Cohérence Vs contradiction

La scientificité d'un discours se rapporte également à son degré de consistance et de cohérence. Un discours destiné à l'enseignement doit être exempt de toute contradiction et antilogie, autrement, il ferait l'objet d'aversion chez l'apprenant. En grammaire, un énoncé ou un exemple qui réfute une règle précédemment établie pourrait constituer une source de confusions pour l'apprenant. La cohérence serait ainsi assimilée à un « [...] principe de non contradiction. La contradiction est une relation entre deux éléments ou entre deux énoncés dont l'un soutient ce que l'autre nie. [...] » (Damar M-E., 2009 : 97). Le Bescherelle, Le Larousse et Le Robert & Nathan reposent sur des discours grammaticaux incohérents compte tenu des contradictions internes qui caractérisent leurs contenus. Dans *Le Bescherelle* par exemple, le fait de dresser une liste des multiples compléments qu'une préposition permet d'introduire (§293, p212) et de fournir un exemple qui ne constitue

nullement un complément mais plutôt un attribut, révèle la contradiction de l'auteur avec ce qu'il avance : « *ils me prennent pour un naïf* ».

Selon *Le Larousse*, la préposition serait « un **mot** invariable qui joint un nom, un pronom, un adjectif, un infinitif ou un gérondif à un autre terme [...] » (P. 122). L'incohérence de cette définition réside dans le fait d'employer un terme pour désigner une réalité qui ne correspond pas aux exemples fournis. En effet, le fait de souligner que la préposition est un "mot" et de fournir ultérieurement des exemples comme « à cause de, à force de, au-dessous de...etc. » (Ibid.) pour mettre l'accent sur les locutions prépositives révèle une contradiction de l'auteur. Une contradiction qui pourrait engendrer des confusions chez l'apprenant pour qui la préposition constitue un seul mot, ce qui fait de l'énoncé « *Il lui envoya la main en guise de remerciement* » un énoncé construit à partir de deux prépositions : *en* et *de*.

Dans *Le Robert & Nathan* (p.223, §457), on note que dans une phrase, une préposition peut être suivie de mots de différentes natures, entre autres un gérondif. Alors que dans un autre paragraphe (§459, p224), il souligne que dans la phrase « *il est parti en sifflant* », la préposition est suivie d'un participe présent et que la préposition *en* forme avec ce participe un gérondif. Donc, ce n'est pas le mot qui vient après la préposition *en* qui constitue le gérondif, mais plutôt, la préposition jointe à ce mot. En effet, la règle, telle qu'elle est présentée dans le premier paragraphe et illustrée et expliquée dans le second, révèle une contradiction qui pourrait induire en erreur l'apprenant.

1.1.3. La validité

Désigné aussi sous le nom d'*exhaustivité* ou d'*universalité* (M-E DAMAR, 2009 : 98), le principe de validité renvoie à la non-contradiction des préceptes d'un discours avec la réalité externe. En effet, un discours n'est qualifié de valide que lorsque l'on ne peut trouver un *contre-exemple* (K. Popper cité par BOUVERESSE R., 1978 : 102) qui va à l'encontre d'une affirmation ou d'une règle déjà établie, c'est-à-dire que ses préceptes et ses lois sont valables, généralisants et globalisants à tous les contextes existants.

Dans son exposition des multiples mots qu'une préposition permet d'introduire (§293, p212), *Le Bescherelle* se limite à en citer seulement six, sans prendre en compte certains cas qui n'obéissent pas nécessairement à la règle établie par l'auteur. En effet, une préposition pourrait être suivie d'un adjectif (*Jean s'est acheté de belles chaussures*), d'un participe présent (*Il est tombé en marchant*), voire d'une autre préposition (*Sortez de chez moi*).

Selon *Le Larousse* « La préposition est un élément invariable qui joint un nom, un pronom, un adjectif, un infinitif ou un gérondif à un autre terme (verbe, nom, etc.)[...] » (p.122). Une telle définition ne pourrait être qualifiée de valide, étant donné que dans le cas d'un énoncé comme « *de te parler m'a fait un grand plaisir* », la préposition ne sert nullement à établir une subordination entre deux unités ou syntagmes mais plutôt à introduire un verbe à l'infinitif¹. Il s'agit en effet d'une préposition incolore (*introductrice de verbes* (M. Grevisse & A. Grosse, 2008 : 149) ou *marqueur d'infinitif* (Kalmbach J-M, 2008 :65).

Quant au *Robert & Nathan*, il admet que la préposition est « un mot (ou une locution) invariable qui introduit un mot [...] ou un groupe de mots qui a la fonction de complément » (§457, p.223), alors qu'elle pourrait introduire, outre un complément, des syntagmes remplissant d'autres fonctions : un sujet réel (*Il est utile d'étudier*), un attribut (*Il m'a pris pour quelqu'un d'autre*) ou une apposition (*L'île de France*).

¹ L'omission de ce point peut être justifiée dans le cas d'une négligence, par l'auteur, des cas les moins fréquents, puisque le marqueur de l'infinitif n'est pas systématique et obligatoire et peut être supprimé : *Te parler m'a fait un grand plaisir*.

1.1.4. Économie

Le critère d'économie renvoie, selon M-E Damar (2009), à la monosémie/polysémie de la terminologie d'un discours donné. A validité égale, notre intérêt portera sur un discours qui relate les faits d'une manière brève et par des concepts qui, d'un point de vue sémantique, devraient être monosémiques pour ne pas mettre l'apprenant dans la contrainte de choisir les sens exprimé parmi les différentes acceptions existantes.

Selon les grammaires analysées, la préposition se définit comme étant un *mot* (Le Bescherelle, Le Larousse, Le Robert & Nathan), un *groupe de mots* qui établit un lien entre deux *mots* ou deux *groupes de mots* (Le Bescherelle, Le Larousse) et qui permet d'introduire un *mot* ou un *groupe de mots* (Le Larousse, Le Robert & Nathan). La polysémie et la plurivocité de la notion de *mot* et de l'expression *groupe de mots* pourrait constituer une source de confusion pour l'apprenant. Ainsi, la notion de *mot* peut renvoyer parfois à une seule unité graphique ou phonétique (*arbre*) ou à plusieurs (*pommes de terre*). L'expression *groupe de mots* pourrait, elle aussi, renvoyer à une seule unité sémantique (*à force de*) ou à plusieurs (*à huit heures*). De ce fait, l'apprenant pourrait prendre tout ce qui constitue pour lui un *groupe de mots* pour une locution prépositive. Il en va de même des expressions *sens stable/ multiple* (Le Bescherelle : 212), *seul/ multiples rapport* (Le Larousse : 123), *sens précis/ variés* (Le Robert & Nathan : 225), auxquelles nous préférons substituer les deux qualificatifs "*monosémique/ polysémique*". L'idée serait ainsi exprimée à partir d'un seul procédé explicatif, plus laconique et plus intelligible.

1.2. Les critères de didacticité

Qualifier un discours de scientifique d'un point de vue linguistique ne signifie pas qu'il constitue un contenu enseignable. En effet, un enseignement doit être avant tout une transposition d'un savoir jugé scientifique, tout en tenant compte des besoins des apprenants et de leur profil pédagogique. A cette transposition, viennent s'imbriquer d'autres critères auxquels les contenus grammaticaux doivent répondre positivement afin d'assurer leur didacticité. Un discours dit didactique serait également un discours global, intégrant du sens, lisible et intelligible.

1.2.1. Modèle global Vs modèle modulaire

Sur le plan descriptif, un discours grammatical qui cerne toutes les dimensions d'un point de langue donné (morphologique, syntaxique et sémantique) est plus approprié didactiquement qu'un autre qui se limite à certains de ses aspects. Une connaissance partielle d'un point de grammaire engendra automatiquement une maîtrise partielle de ses différents modes d'emploi. L'idéal serait d'amener l'apprenant à « [...] *appréhender la manière dont s'organise le système en son entier* » (Damar, 2010 : 119-120).

D'un point de vue didactique, *Le Larousse* et *Le Robert & Nathan* offrent des discours grammaticaux globaux de par les aspects développés dans la description des faits grammaticaux (morphologie, syntaxe, sémantique). Le discours du Bescherelle constitue, par contre, un discours plus ou moins modulaire, compte tenu de la négligence de l'aspect sémantique des prépositions.

1.2.2. Intègre du sens / permet de construire du sens

Dans un enseignement de langue, l'apprenant est amené à développer ses compétences de compréhension et de production du sens afin de pouvoir communiquer dans la langue cible. De ce fait, un discours grammatical dont on néglige l'aspect sémantique du point de langue décrit ne saurait aider l'apprenant ni à comprendre ce point ni à l'employer pour assouvir ses besoins communicatifs. Ce critère est évalué sur deux niveaux relatifs à la reconnaissance et la production des formes : « *l'intégration du sens peut se manifester à deux niveaux [...] la théorie qui prend moins en compte le sens à celle*

qui permet de le produire. Il faut idéalement que l'explication permette à la fois de reconnaître les emplois [...] mais aussi de produire lesdits emplois avec un risque d'erreur minimal. » (Damar, 2010 : 103-104).

Les trois grammaires analysées offrent des discours didactiques de par le recours systématique au sens dans la description et l'explication des faits. Cependant, en négligeant le sémantisme des prépositions et leur polysémie, les grammaires *Le Bescherelle* et *Le Robert & Nathan* ne sauraient amener l'apprenant à produire du sens, étant donné qu'elles ne lui donnent pas l'outil indispensable qui lui permet de produire des énoncés exprimant des rapports spatiaux, temporels, causaux, etc. En effet, Dans ces discours, on note que la préposition est un mot qui relie des mots ou des groupes de mots sans pour autant tenir compte en parallèle de son sémantisme ni de sa polysémie, ce qui aurait sans doute sensibilisé l'apprenant du bon usage des prépositions sur le plan sémantique.

1.2.3. La lisibilité

Considéré comme étant à la fois un critère d'évaluation de la scientificité et de la didacticité des discours, la lisibilité désigne « l'aptitude d'un texte, généralement imprimé, à être lu avec aisance et efficacité » (F. Richaudeau cité par Blanquet M-F, 2009 : 17-18). M-E Damar (2009) situe ce critère sur deux niveaux plus ou moins convergents : le niveau formel et le niveau matériel. Le premier est une réalité d'ordre linguistique : les mots ne doivent pas dépasser trois syllabes, le métalangage doit être défini, limité et imagé pour ne pas nuire à la compréhension. Les phrases ne doivent pas dépasser vingt mots et doivent être d'une syntaxe simple (S +V + C). Quant au deuxième, il renvoie plutôt à une réalité d'ordre typologique : la façon dont le discours grammatical est présenté doit être schématisée en recourant à titre d'exemples à des tableaux et des schémas et tout ce qui pourrait mieux organiser les informations transmises.

Sur le plan formel, les mots employés dans les trois discours analysés sont généralement courts avec une graphie qui ne dépasse pas trois syllabes. Quant au métalangage, il est limité mais souvent indéfini (sauf pour les prépositions et les locutions prépositives). Au niveau des phrases, *Le Bescherelle* et *Le Larousse* offrent des discours dont les phrases sont courtes (elles ne dépassent pas vingt mots) et la syntaxe est simple (S+V+C). Quant au *Robert & Nathan*, les phrases employées sont souvent longues (plus de vingt mots dans certains cas) et complexes (construites souvent à partir d'un pronom relatif).

Sur le plan matériel, les procédés explicatifs déployés dans *Le Larousse* sont souvent d'ordre linguistique sans aucun recours aux schémas ou aux tableaux pour mieux illustrer et structurer les informations avancées. Dans *Le Bescherelle* (p.212) et *Le Robert & Nathan* (pp. 226-227), le souci d'organisation et de schématisation est remarquablement apparent dans l'utilisation des tableaux afin de faciliter la compréhension pour l'apprenant.

1.2.4. L'intelligibilité

L'une des caractéristiques d'un discours dit didactique est son intelligibilité qui se traduit par la susceptibilité de son contenu d'être appréhendé et assimilé aisément par l'apprenant. Pour qu'un discours puisse être qualifié d'intelligible, elle doit répondre à quatre sous-critères :

1.2.4.1. La progressivité

Un discours serait intelligible s'il est « fractionnable, en liaison étroite avec une progression didactique » (M-E Damar, 2010 : 124). A ce niveau, nous nous référons à une conception d'un contenu grammatical qui, tout en gardant sa cohérence, peut être enseigné d'une manière croissante et évolutive, autrement dit, un contenu dont les aspects pourront être enseignés en crescendo, du simple au complexe et du facile au difficile.

Au niveau de leur intelligibilité, les trois grammaires analysées présentent des discours grammaticaux thématiquement progressifs et fractionnables. Les différents aspects convoqués dans la description des prépositions sont présentés d'une manière fractionnable, obéissant dans la majorité des cas à une progression logique.

1.2.4.2. La parcimonie

Le critère de parcimonie se rapporte, selon M-E DAMAR (2009) au nombre de concepts et de notions déployés dans la description d'un point de langue donné. Un nombre qui devrait de préférence être réduit pour que l'apprenant puisse appréhender aisément les informations avancées. L'utilisation systématique de concepts et de mots clés est fort souhaitable afin d'éviter l'abondance terminologique.

Toutes les grammaires analysées offrent des discours parcimonieux de par le nombre réduit des concepts évoqués dans la description de la préposition.

1.2.4.3. La concrétude

Un discours didactique doit indispensablement interpréter le réel et cela ne saurait se réaliser qu'en s'éloignant de toute abstraction qui pourrait entraver l'apprenant dans son apprentissage. Le concret est logiquement beaucoup plus facile à retenir que l'abstrait, une raison pour laquelle nous préférons les discours dont on emploie des concepts concrets plutôt à d'autres qui inondent l'apprenant d'abstractions.

Le Bescherelle, Le Larousse et Le Robert & Nathan sont des grammaires dont le discours est caractérisé par la concrétude de ses énoncés et de ses concepts. Ainsi, pour décrire la préposition, ces grammaires recourent à des concepts souvent incarnés à partir d'exemples de la vie ordinaire. Par ailleurs, une nuance d'abstraction est inéluctablement présente étant donné que, contrairement aux substantifs par exemple, dont le référent est aisément identifiable, la préposition est dépourvue de tout référent ou objet qui l'incarne dans la vie tangible ; elle renvoie ainsi à des constructions mentales et à des réalités intrinsèquement abstraites (positionnement dans le temps, dans l'espace, le but, etc.).

1.2.4.4. Emploi d'images et de métaphores incarnant la vie quotidienne de l'apprenant

Dans ce critère, nous privilégierons les discours où l'on se sert d'images et de métaphores comme supports d'illustrations des contenus enseignés. L'objectif est de rendre l'information plus concrète pour l'apprenant, d'autant plus que le visuel constitue un pont entre l'abstrait et le concret : « *Le visuel, le concret, se prête mieux à leur compréhension et leur mémorisation. Il n'est pas pour autant question de barrer ou de réduire les notions abstraites. Mais il est recommandé de les accompagner de comparaisons, d'exemples, pourquoi pas de métaphores pour augmenter leur force* ». (F. Richaudeau cité par M-E Damar, 2009 : 108).

Ce procédé explicatif est totalement inusité dans les grammaires analysées. Aucun auteur n'utilise des images pour illustrer les rapports sémantiques que peut établir une préposition, mais ils se contentent plutôt de la langue comme principal support d'explication.

2. Examen des discours linguistiques

Nous tâcherons à présent d'évaluer la scientificité linguistique et la didacticité de trois discours linguistiques (D. Leeman, D. Gross, J. Cervoni) afin de mettre en lumière leur degré d'applicabilité à l'enseignement/ apprentissage de la préposition et des locutions prépositives.

2.1. Les critères de scientificité linguistique

2.1.1. Explication Vs catalogue

L'examen des discours linguistiques a révélé que leurs contenus se caractérisent par une démarche explicative qui écarte toute forme de listage et de prescription de règles. Les points de langue sont ainsi relatés à partir d'explications rigoureuses, détaillées et illustrées par des exemples intelligibles.

D. Leeman (2008) propose un discours qui dépassent le simple listage de règles, un discours dans lequel elle englobe tout ce qui est prépositionnel. Sur le plan sémantique par exemple, elle établit trois classes de prépositions : monosémiques, polysémiques et incolores. Il en va de même avec le discours de G. Gross (2006 : 02) dont les locutions prépositives sont exposées à partir de leurs procédés de formations. En effet, une transposition didactique de ces deux derniers points permettrait sans doute à l'apprenant d'appréhender le sémantisme des prépositions et de reconnaître aisément les locutions prépositives sans devoir en apprendre tout un catalogue. J. Cervoni (1990) se focalise sur l'élaboration d'un ensemble de questionnements problématiques relatifs aux prépositions, auxquels il répond par la suite brièvement mais avec explication, argumentation et illustration.

2.1.2. Cohérence Vs contradiction

D. Leeman, G. Gross et J. Cervoni offrent des descriptions cohérentes et consistantes des prépositions et des locutions prépositives. En effet, aucune contradiction, et aucun précepte niant ce qu'un autre soutient, ne sont à souligner.

2.1.3. La validité

D. Leeman, G. Gross et J. Cervoni proposent des discours valides sur les prépositions et les locutions prépositives. L'analyse de leurs discours montre que l'ensemble des préceptes qu'ils établissent recouvrent généralement les prépositions et les locutions prépositives.

2.1.4. Économie : monosémie vs polysémie

D. Leeman, G. Gross et J. Cervoni offrent des discours économiques de par la monosémie des concepts et des mots qu'ils déploient dans la description de la préposition et des locutions prépositives. Les notions de *mot*, *phrase*, *groupe de mots*, *sens stable/multiple*, très usitées par les grammairiens, sont remplacées par d'autres comme *morphème*, *énoncé*, *syntagme*, *monosémie/polysémie*, qui sont plus monosémiques.

2.2. Les critères de didacticité

2.2.1. Modèle global Vs modèle modulaire

D. Leeman et G. Gross proposent des discours considérablement globaux et exhaustifs sur la préposition et les locutions prépositives, des discours dans lesquels ils relatent parfaitement les fonctions du point décrit et ses caractéristiques sur les plans morphosyntaxique et lexicosémantique. Quant à J. Cervoni, il offre une description très modulaire et fragmentaire des prépositions. Les constituants d'un groupe prépositionnel, les types de prépositions, les caractéristiques syntaxiques et sémantiques des prépositions sont des aspects omis dans son discours.

2.2.2. Intègre du sens / permet de construire du sens

Au niveau du sens, D. Leeman et G. Gross proposent des discours dont l'intégration du sens dans la description des faits est une caractéristique apparente. Ainsi, ils offrent des descriptions de la préposition qui excluent toute sorte de formalisme, tout en tenant à joindre des exemples à chaque information fournie. Ces derniers sont souvent



incorporés dans l'explication pour servir d'un support d'analyse et d'illustration. J. Cervoni, quant à lui, propose un discours très formel : « [...] une orientation ARB, [...]. La préposition permet l'ajout de la matière notionnelle de B à celle de A, ajout qui influe sur l'extension discursive de A [...] » (1990 : 86). Pour ce qui est de la construction et de la production du sens, D. Leeman et G. Gross vont jusqu'à établir des classes sémantiques afin de mettre en lumière les principaux emplois sémantiques des prépositions (Leeman, 2008 : 12) et des locutions prépositionnelles (Gross, 2006 : 08-09). Par contre, le discours de J. Cervoni ne permet pas de construire ou de produire du sens.

2.2.3. La lisibilité

Au niveau formel, les mots utilisés dans les trois discours sont souvent longs (plus de trois syllabes). Le métalangage déployé est indéfini et abondant, sauf dans le cas de G. Gross. Quant aux phrases, elles sont considérablement longues (plus de vingt mots) et syntaxiquement complexes. Pour ce qui est de l'image, elle n'est jamais exploitée comme support d'illustration. Au niveau matériel, le critère n'est absolument pas rempli, donc les discours nécessitent une transposition didactique.

2.2.4. L'intelligibilité

2.2.4.1. La progressivité

D. Leeman et G. Gross proposent des discours thématiquement progressifs de par leur démarche descriptive. En effet, en passant par la définition de la préposition, de ses caractéristiques morphologiques et syntaxiques et de ses valeurs sémantiques, ils offrent des discours dont les informations évoluent en crescendo du simple au complexe. Par contre, dans le discours de J. Cervoni, ce critère n'est pas rempli, son discours forme un continuum d'informations thématiquement éparpillées.

2.2.4.2. La parcimonie

Les trois discours reposent sur des discours tellement globaux qu'il devient nécessaire de passer par un grand nombre de concepts et de notions avant d'appréhender le point de langue en question. Cette abondance terminologique ainsi que le nombre des aspects développés dans la description des faits (prépositions, types, morphologie, sémantique, syntaxe, compléments, etc.) privent ces discours de leur didacticité, et par conséquent, le critère de parcimonie n'est absolument pas rempli.

2.2.4.3. La concrétude

Dans le cas de D. Leeman et G. Gross, les concepts employés sont dans leur totalité abstraits. Mais avec l'intégration du sens dans l'explication des faits, leurs discours deviennent plus ou moins concrets. Ainsi, ces concepts sont dans la majorité des cas incarnés et matérialisés à travers des exemples et des illustrations. Par contre, dans le discours de J. Cervoni (1990 : 86), ce critère n'est absolument pas rempli, les prépositions sont abordées comme des constructions mentales sans aucun souci d'illustration.

2.2.4.4. Emploi d'images et de métaphores incarnant la vie quotidienne de l'apprenant

Aucun des linguistes ne recourt à l'emploi de supports visuels, de métaphores ou de métonymies pour mieux illustrer leurs descriptions, ce qui assigne un caractère particulièrement théorique et explicatif à leurs discours. Donc le critère n'est pas rempli.

A présent, nous tâcherons de résumer ci-dessous, moyennant *la grille d'analyse de la valeur d'applicabilité* (Damar, 2009), les résultats de notre examen de la scientificité linguistique et de la didacticité des grammaires *Le Bescherelle (A)*, *Le Larousse (B)* et *Le*

Robert & Nathan (C) et des discours de D. Leeman (D), de D. Gross (E) et de J. Cervoni (F).

Tableau 01 : Résultats de l'analyse des discours grammaticaux et linguistiques

Les critères				Evaluation						
				Grammaire			Linguistique			
Scientificité linguistique	Catalogue Vs explication									
	Cohérence Vs contradiction									
	Validité									
	Économie : monosémie Vs polysémie									
Didacticité	Modèle global Vs modulaire									
	intégration n/ production du sens									
	Lisibilité	Mots	courts (3 syllabes max)							
			métalangage défini							
			métalangage limité							
			métalangage imagé							
	Phrases		Phrases courtes (20 mots max)							
			syntactiquement simples (SVO)							
	Présentation									
	Intelligibilité		Progressivité							
Parcimonie										
Concrétude										
Métaphores et images										

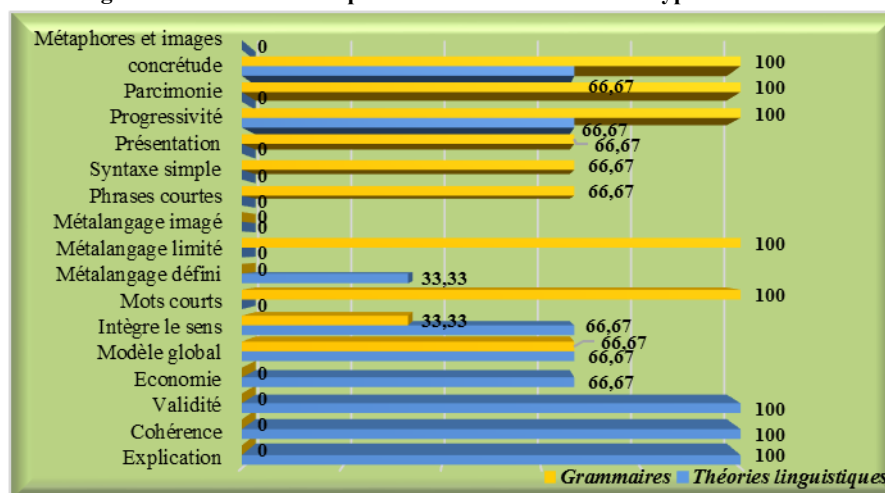
3. Synthèse

L'examen de l'ensemble des discours a révélé qu'aucune des grammaires analysées ne remplit les critères de scientificité (0/4). Sur le plan didactique, *Le Bescherelle* offre un discours grammatical plus ou moins didactique de par sa lisibilité, progressivité, sa parcimonie et sa concrétude (3/7). *Le Larousse* remplit tous les critères de didacticité excepté l'emploi d'image et de métaphores (4/7). *Le Robert & Nathan* ne satisfait que le critère de globalité, de progressivité et concrétude (2/7). Quant aux discours linguistiques, D. Leeman propose un discours scientifique scientificité linguistique (4/4) et global,

sémantique, progressif et concret sur le plan didactique (4/7). Le discours de D. Gross est scientifique d'un point de vue linguistique (4/4) et global, sémantique, progressif et concret d'un point de vue (4/7). Le discours de J. Cervoni est scientifique sur le plan linguistique (3/4), il satisfait aussi, sur le plan didactique, le critère de définition du métalangage (0/7).

Le graphique ci-dessous constitue un aperçu global et synthétique des critères les plus rencontrés dans les grammaires et dans les discours linguistiques. Une simple observation permet en effet de constater que les critères de scientificité linguistique sont exclusivement remplis par les discours linguistiques. Les discours grammaticaux, quant à eux, satisfont le plus les critères de lisibilité, de progressivité et de concrétude. Ce qui amène à dire que les discours linguistiques offrent des contenus linguistiquement scientifiques de par leur qualité tandis que les grammaires proposent des contenus didactiques de par la manière dont ils sont présentés, que les premières nécessitent une transposition didactique pour remporter leur enseignabilité alors que les deuxièmes requièrent un adjuvant pour surpasser leurs lacunes et avoir plus de crédibilité et de fiabilité. De ce fait, nous pensons qu'une didactisation des contenus linguistique pourrait fructueusement contribuer à l'amélioration de la tâche enseignement/ apprentissage de la grammaire. A ce niveau, le discours linguistique est envisagé comme objet d'enseignement et non comme outil au service de l'enseignement.

Figure 01 : Les critères les plus rencontrés dans les deux types de discours



Il va sans dire que dans une perspective didactique, une transposition didactique s'avère d'une nécessité capitale dans tout enseignement, de langue en l'occurrence. Considérée comme étant une transformation et une adaptation d'un savoir brut au profil de l'apprenant, ou encore comme un passage d'un savoir scientifique à un autre dit didactique, cette opération ne saurait en aucune manière évaluer la qualité des savoirs à enseigner. Un savoir devrait, à notre sens, être transposable avant d'être transposé, être enseignable avant d'être enseigné. Nous passerons alors d'une perspective de transposition à une perspective de transposabilité pour parler ainsi d'une linguistique plutôt applicable à l'enseignement et non pas appliquée, c'est-à-dire, de la pertinence d'un discours linguistique d'être impliquée dans une situation d'enseignement, une réflexion que M-E DAMAR (2009, 2010) concrétise à travers la notion de *valeur d'applicabilité* (d'une théorie linguistique) et que nous avons appliquée à des discours linguistiques (articles de linguistes).

Conclusion

L'objectif de la présente contribution n'est nullement de remettre en question la grammaire comme discipline mais plutôt d'attester des lacunes et des défaillances qu'elle présente, et de mettre l'accent sur la nécessité impérieuse de repenser la réconciliation de la didacticité de la grammaire et de la scientificité de la linguistique. Les critères transgressés par les discours grammaticaux au niveau de leur scientificité linguistique constituent, en réalité, les bases solides des discours linguistiques qui, à leur tour, sont sujets à caution sur le plan didactique. De ce fait, la conciliation systématique entre la scientificité des recherches linguistiques (explication, cohérence, validité et économie) et la didacticité des grammaires (lisibilité, progressivité et concrétude) devrait sans doute permettre de fonder des contenus grammaticaux aussi bien scientifiques que didactiques, scientifique de par leur qualité et didactique de par leur forme. Ainsi, on serait en mesure de remédier aux lacunes de la première et de mettre fin à la stérilité de la deuxième.

Bibliographie

- Bouveresse R., 1978, *Karle Popper ou Le rationalisme critique*, Paris, Librairie philosophique J. VRIN,
- Canelas-Trevisi S., 2009, *La grammaire enseignée en classe, le sens des objets et des manipulations*, Bruxelles, Peter Lang,
- Cervoni J., 1990, « Prépositions et compléments prépositionnels », *Langue française*, N°01, p. 85-89 http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1990_num_86_1_5795 (consulté le 25 janvier 2017).
- Christensen M-H., Fuchs M., Korach D., Schapira C., 1995. *Les guides Robert et Nathan : Grammaire.*, France, Nathan.
- Christian P., 2008, « La didactique scolaire des langues à l'ère pré-applicationniste : Grammaire et linguistique dans les années 1880-1890 », *Synergie Algérie*, N° 02, p. 35-54 <https://gerflint.fr/Base/Algerie2/puren.pdf> (consulté le 24 janvier 2017).
- Cuq J-P., 1996, *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*, Paris, Didier,
- D Amar M-E., 2009, « La valeur d'applicabilité d'une théorie linguistique, l'exemple des articles *un* et *le* en français », *Les Cahiers de l'Acedle*, N° 02, p.101-128 https://acedle.org/old/IMG/pdf/Damar-M--E--La_valeur_d_applicabilite_d_une_theorie_linguistique.pdf (consulté le 15 janvier 2015)
- Damar M-E., 2009a, *Pour une linguistique applicable, L'exemple du subjonctif en FLE*. Bruxelles : Peter Lang
- Damar M-E., 2010, « La valeur d'applicabilité d'une théorie linguistique, une interface entre linguistique et didactique, l'exemple du subjonctif en FLE », O. GALATANU (éd), *enseigner les structures langagières en FLE*, Bruxelles, Peter Lang, p.113-135
- Dubois J. & Lagane R., 1995, *Larousse Grammaire*, Espagne, Larousse,
- Grevisse G. & Gosse A., 2008. *Le bon usage*, 14^{ème} éd. Bruxelles, De Boeck & Larcier,
- Gross G., 2006, « Sur le statut des locutions prépositives », *Modèles linguistiques*, N° 53, p. 1-14 <http://ml.revues.org/517> (consulté le 07 juin 2016).
- Kalmbach J-M., 2008, « Intégrer les marqueurs d'infinitif dans la grammaire française », *Synergie pays scandinaves*, N°03, p. 63-74 <http://gerflint.fr/Base/Paysscandinaves3/kalmbach.pdf> (consulté le 12 janvier 2016).
- Laurent N. & Delaunay B., 2012, *Bescherelle, La grammaire pour tous*. Paris, Hatier,
- Leeman D., 2008, « Prépositions du français : état des lieux », *Langue française*, N° 157, p. 5-19 <http://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2008-1-page-5.htm> (consulté le 6 septembre 2016).